

L'ÉCLAIR

de

Saint-Arnoult



Saint-Arnoult
en Yvelines

N°174

Décembre
2022

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

DIMANCHE

11

DÉCEMBRE

9H-13H

P. 7

ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE

PRÉSENCE

DU

PÈRE NOËL

À LA MAIRIE



P. 4-5

Le tri des emballages
simplifié.



P. 17

Berges stabilisées
au parc de l'Aleu.



P.14 À 16

Ce qui nous attend
pour 2023.

Sommaire

- **Pratique** > Numéros utiles - P. 2
- **L'interview du Maire** - P. 3
- **Environnement** > Tous concernés - P. 4-5
- **Jeunesse** > Accueil de loisirs - P. 6
- **Culture** > Animations de fin d'année - P. 7
- **Environnement** > Le bois source de vie - P. 8-9
- **Actualités** > On en parle - P. 10-11
- **Économie** > Acteurs locaux - P. 12-13
- **Dossier** > Nouveautés en 2023 - P. 14-15-16
- **Environnement** > Nouvelles berges - P. 17
- **Ma ville** > Histoire - P. 18
- **Ma ville** > Travaux - P. 19
- **Transparence** > Questions/Réponses - P. 20
- **Tribunes d'expression** - P. 21
- **Agenda** > Sortir - P. 22-23



Vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez que votre famille soit conviée à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Arnolphiens, alors faites-vous connaître auprès du service Animation de la mairie à l'adresse ac@say78.fr

L'ÉCLAIR VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL Saint-Arnoult

Dépôt légal : Décembre 2022

Directrice de la publication :
Joëlle Jégat

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoultenyvelines.fr



Créatif
Communication
Création · Impression · Diffusion

PRATIQUE > NUMÉROS UTILES

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Conseil énergie RT78	01 83 75 06 05
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeunes	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde :	
- en journée : monpharmacien-idf.fr / de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume - CS 50610
78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h30

Police Municipale 01 30 59 30 17

CCAS

Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30



Madame le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Retrouvez le site internet de votre ville sur votre smartphone.



Madame le Maire répond aux questions de l'Éclair.

Quelles sont les retombées des études liées à l'habitat menées actuellement en ville ?

Le 12 décembre prochain à 19h au Cratère, nous allons partager avec la population à l'occasion d'une réunion publique, nos constats sur l'état actuel de l'habitat privé à la suite de l'étude menée par la société Citallios depuis le mois de septembre. Celle-ci nous permet d'identifier les logements insalubres, dégradés, nécessitant des adaptations pour faire face au vieillissement de leurs occupants mais aussi permettre l'amélioration thermique des habitations.

Chaque habitant, qu'il soit propriétaire ou locataire, est appelé à nous faire part de ses souhaits et difficultés de rénovation via un questionnaire en ligne. Je vous invite à y répondre à partir de ce QR Code.



En cette période de sobriété énergétique, comment la commune va-t-elle gérer les illuminations de fin d'année ?

Lors de ces deux dernières années, nous avons souhaité marquer la magie des fêtes de fin d'année par de nouveaux aménagements pour faire briller les yeux des plus petits, notamment par la mise en place face à la mairie d'un chalet, d'une boîte aux lettres au Père Noël et de nouvelles illuminations. Nous avons opté pour des éclairages peu énergivores à base de leds. Cette année, la ville sera illuminée comme l'an passé, à la différence que les illuminations seront éteintes à 23h30 comme pour l'éclairage public. Le Père Noël sera également de retour le dimanche 11 décembre en mairie. La page 7 de ce numéro de l'Éclair retrace les animations prévues en fin d'année.

Je vous souhaite de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Joëlle Jégat,
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Les lecteurs à la rencontre de 40 auteurs et 7 maisons d'édition.



Dimanche 20 novembre, la salle des fêtes Le Colombier recevait la 5^e édition du Salon du Livre. Cette animation culturelle s'associe pleinement à l'histoire culturelle de la commune, revendique volontiers Clémence Chicheportiche, l'adjointe à la culture. « À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le livre et la culture font partie intégrante du patrimoine de notre commune. Cette culture littéraire, reçue en héritage par les deux célèbres écrivains Elsa Triolet et Louis Aragon, doit se pérenniser et ce salon en est le lieu idéal ».

Les animations menées dans les écoles la semaine précédente ont contribué également à faire venir un jeune public à l'affût de leurs héros, dont notamment « Le Loup en Slip ».

Emballages : tous dans le même bac !



Simplification.

À partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac de tri. La nouveauté : tous les emballages sont maintenant triés et rejoignent le même bac.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal ou en carton et de tous les papiers. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères. Pas toujours facile de s'y retrouver ! À partir de 2023, plus besoin de se poser de questions : tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac de tri !

Vers plus de recyclage

Les emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage travaillent ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Cela permettra de produire de nouveaux emballages ou objets. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions existent et aujourd'hui, pour recycler plus, il faut trier plus d'emballages !

- **Dans le bac de tri :** emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films plastiques, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique...
- **Dans le conteneur à verre :** emballages en verre, bouteilles, flacons, pots et bocaux sans bouchon, ni couvercle.

Et en pratique ?

- C'est un emballage ou un papier ? Déposez-le dans le bac de tri !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac (évités de les imbriquer).

Désormais, plus de doute, tous les emballages et tous les papiers se trient !

Si vous constatez que votre bac est trop petit, demandez-en un plus grand en remplissant le formulaire sur le site internet www.sictomregionrambouillet.com. Un bac plus adapté à vos besoins vous sera livré gratuitement.



MÉMO-TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

À partir du 1^{er} janvier 2023

- TOUS LES FLAÇONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE**
- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**
- TOUS LES CARTONS ET PAPIERS**
- TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**
- TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

LES BONS RÉFLEXES
Emballages :
✓ vidés
✓ non lavés
✓ non imbriqués
✓ en vrac

UNE QUESTION ?
☎ 0800 49 50 66
contact@sictomrambouillet.fr
sictomreg@onrambouillet.com

CITEO **SITREVA** **SICTOM**
Région de Rambouillet

Bon à savoir !



À partir de 2024, nous devons trier nos déchets alimentaires, les épluchures de fruits et de légumes ainsi que les restes de plats. Ils représentent un tiers de nos déchets. Aujourd'hui, seuls les professionnels ont cette obligation. Pour l'instant, aucune solution n'est retenue pour notre territoire : poubelle supplémentaire, composteur individuel ou collectif. Rendez-vous l'an prochain.

Notez qu'il est d'ores et déjà possible pour le particulier d'obtenir un composteur auprès du Sictom. Faites en la demande en ligne : www.sictomregionrambouillet.com

Au temps du Far-West.

En fermant quelque peu les yeux, la cinquantaine d'enfants présente à l'accueil de loisirs Les Copains d'Abord durant les vacances d'automne n'ont pas eu grand mal à s'imaginer les décors du Grand Ouest américain tant l'équipe d'animation aura su trouver les activités en adéquation avec le thème du western. Du cow-boy à l'indien, du chapeau à la coiffe de plumes en passant par les pépites d'or, l'étoile du shérif, le lasso et le cheval, aucun ingrédient n'a manqué au décor, y compris les activités en extérieur. Rendez-vous est donné pour les vacances de Noël. Avec la neige ?



Demandez le programme !

Pour le mois de décembre, la mairie et les associations se mobilisent pour offrir des animations riches en couleurs et en émotions, de quoi faire briller les yeux des plus petits. Suivez le guide.

MERCREDI 7 DÉCEMBRE / MÉDIATHÈQUE

Spectacles de fin d'année par Hélène PALARDY, compagnie les 3 pas.

Offert par la médiathèque « Les yeux d'Elsa » et le CCAS. Médiathèque.

14h30 : pour les enfants *Fiasco pour les canailles* de 5 à 10 ans

16h30 : pour les enfants *Bébé King* de 0 à 4 ans

Gratuit. Réservation auprès de la médiathèque.

MERCREDI 7 DÉCEMBRE / 18H

Illumination de la commune et décoration de la place de la mairie.

DU SAMEDI 10 AU DIMANCHE 18 DÉCEMBRE / MAIRIE

Boîtes aux lettres du Père Noël.

Écris ta lettre au Père Noël et poste la dans la boîte présente dans le chalet devant la mairie.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE / 20H / CRATÈRE

Concert de Noël du conservatoire.

SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 DÉCEMBRE / 10H > 18H / COLOMBIER

Marché de Noël des Ateliers Artisanaux.

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE / 9H > 13H / MAIRIE

Photo de famille avec le Père Noël.

Chocolat chaud, tour de poney offerts et atelier créatif avec la Ressourcerie.

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE / 15H / ÉGLISE

Concert de la Saint-Nicolas.

Par la Chorale de la Société musicale suivi d'un goûter.

MARDI 13 DÉCEMBRE / 9H15 & 10H30 / MÉDIATHÈQUE

BB lecteur spécial Noël.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE / 13H30 / GYMNASÉ

Tournoi des Flocons.

Organisé par la section tennis de table de l'USSA. Ouvert à tous.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE / 11H / MARCHÉ ET U EXPRESS

Chants de la Chorale de la Société Musicale.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE / 15H30 / PIED DU SAPIN, AV. CHARLES-DE-GAULLE

Chants de la Chorale de la Société Musicale.

SAMEDI 31 DÉCEMBRE / 13H30 / COLOMBIER

Réveillon de la Saint-Sylvestre.

Organisé par les Amis du HPR. Sur réservation.



Le bois mort, si précieux.



Vie.

On peut s'émuouvoir de voir un arbre mort. On peut regretter aussi de constater qu'il n'a pas été débité pour être évacué. C'est le cas de trois « arbres morts » au parc de l'Aleu. Ils sont conservés sous forme de totems pour symboliser le « bois apparemment mort » qui continue de générer la vie. Ce panneau (illustration ci-contre) présent devant chacun d'eux vous informe de la vie qu'il génère. Laisser le bois mort, lorsque c'est possible, cela assure une vie foisonnante et la fertilité de l'humus.



Le bois mort, sous toutes ses formes.

Les arbres vieux encore debout, déracinés, morts, parfois récemment tombés ou déjà très décomposés, ont toujours été présents en quantité dans les milieux naturels et les forêts. Certains chablis* ne sont pas retirés. Ils produisent des trouées ensoleillées favorables à la pousse des jeunes arbres tout en enrichissant le substrat lors de leur décomposition.

Dans le parc de l'Aleu les trois totems conservés constituent les pièces du grand puzzle formé par les arbres vieux ou morts

conservés dans les espaces forestiers environnants.

Des arbres et des branchages au sol.

Le bois mort au sol, bien visible notamment en forêt, fait partie intégrante de l'écosystème. Il diminue les passages et piétinements, protège le sol, loge nombre d'espèces et termine son parcours en enrichissant le substrat dont le jeune arbre a un besoin vital.

On estime que près de 25% des espèces forestières animales et végétales dépendent de la présence de bois mort.



Les îlots de vieux arbres, les arbres à cavités refuges et les arbres de légende.

Choisir des arbres pour les laisser vieillir et mourir permet d'assurer la production de graines et de boucler ainsi leur cycle vital. L'importance aujourd'hui est également de favoriser, sur une temporalité longue de cent ans voire plusieurs centaines d'années, les adaptations naturelles face au dérèglement climatique et son cortège de changements.

Vous croiserez également les arbres de légende, conservés précieusement lorsqu'ils ne présentent pas de danger. Beaucoup de ces « anciens » portent un nom en mémoire de leur histoire, de leur forme et tous ont vu se succéder des générations d'hôtes et de promeneurs. Les arbres du parc de l'Aleu ont eux aussi la mémoire du lieu et des hommes qui les ont plantés.

Il y a tout ce peuple invisible, travailleur acharné de la décomposition et tous les acteurs que l'on voit ou que l'on entend, intimement liés à la présence du bois mort : nombre de champignons, des oiseaux comme le pic, la chouette, des mammifères comme la chauve-

souris... Beaucoup d'espèces d'insectes vivent dans le bois mort qui devient ainsi le « garde-manger » de leurs prédateurs... Tritons, salamandres grenouilles et autres crapauds fréquentent les parties humides. Les pics, spécialistes des bois morts, sont adaptés au forage et creusent des cavités qui serviront à d'autres espèces d'oiseaux ou à certains mammifères qui se nourriront des insectes...

Le ramassage du bois mort.

Le bois mort trouvé au sol appartient au propriétaire de la parcelle.

Dans les forêts domaniales le ramassage à usage familial



peut être autorisé par l'agent patrimonial local. Dans les espaces communaux ou privés une demande d'autorisation doit être formulée auprès du propriétaire.

Depuis les « droits d'usage au bois mort » de l'époque féodale jusqu'à nos jours, le bois mort a été ramassé, vendu ou volé. Il était une nécessité pour se chauffer, cuisiner et a été convoité. Pour concilier les intérêts des propriétaires et des plus démunis, les réglementations se sont succédé au gré des pressions sociales.



À certaines époques, les milieux naturels et la forêt ont été privés de leurs ressources en matières décomposées par trop de prélèvements, au détriment de l'enrichissement du sol et de la vie des espèces associées.



Dans votre jardin



Un petit tas de quelques bûches de « bois mort » agrémenté de feuilles mortes, d'un peu de mousse pour le confort et la douceur, sera le bienvenu pour le hérisson en hiver, le troglodyte mignon au printemps, le lézard et bien d'autres « bien vivants » à observer !

Comment construire un abri à hérissons

Dans une haie avec une entrée sud-est, disposer les bûches et la planche en bois brut en veillant à laisser une cavité d'environ 25 centimètres de large, de 45 centimètres de long et de 20 centimètres de haut. Garnir de feuilles mortes.

Hibernation du hérisson d'octobre/novembre à mars/avril.

Pour les fêtes

Inventez la couronne de Noël végétale toute en élégance, qui ornara votre porte pendant la durée des fêtes : petits et grands, place aux artistes !

Les matériaux : bois mort, feuillages de conifères, lierre, pommes de pins, houx...

Après les fêtes on démonte et HOP, les parties végétales au compost !

* Chablis : Un chablis est un arbre déraciné. Par extension, le chablis désigne « l'ensemble formé du système racinaire d'un tel arbre et de la partie de substrat arrachée lors de la chute.



Grilles volées puis retrouvées **et voleur identifié.**



Dans la nuit de vendredi 28 au samedi 29 octobre, 27 grilles d'avaloir d'eau pluviale avaient été dérobées. Dans l'urgence, la chaussée avait été sécurisée par l'agent municipal d'astreinte. La diligence de la gendarmerie a permis de retrouver très rapidement les grilles. Elles ont repris leur place dès le vendredi 4 novembre. Les images de vidéoprotection confiées à la gendarmerie ont permis d'identifier l'auteur présumé du larcin. L'enquête suit son cours.

100 vétérans se renvoient la balle.



Pour la 3^e fois consécutive, le comité départemental de tennis de table des Yvelines a confié à la section tennis de table de l'USSA l'organisation du tournoi annuel vétérans.

Le 13 novembre, plus de 100 compétiteurs hommes et femmes âgés de 40 ans à plus de 90 ans ont pris part au championnat départemental vétérans de tennis de table, organisé par la section « ping » de l'USSA. Objectif pour chacun d'eux : se qualifier pour l'échelon régional. Les rencontres ont opposé les compétiteurs en simple et en double. Les récompenses ont été remises par la présidente du comité départemental des Yvelines. L'investissement des bénévoles a permis d'assurer un excellent accueil de tous, repas du midi compris.

La section tennis de table de l'USSA fera encore preuve de ses qualités d'organisation à l'occasion de son tournoi des Flocons ouvert à tous, le samedi 17 décembre dès 13h30 au complexe sportif. Le dimanche 28 janvier, chacun est convié au loto annuel de la section au Colombier.

Les Arnolphiens n'ont pas oublié.



Le 11 novembre 1918 à 5h15, l'armistice met fin provisoirement aux combats de la Première Guerre mondiale. Le conflit sera officiellement terminé le 28 juin 1919, par la signature du traité de Versailles. Il aura totalisé 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Parmi ces victimes figuraient 58 Arnolphiens morts ou disparus pour la Patrie. C'est vers eux et tous les autres que sont allées les pensées des personnes présentes à la cérémonie du Souvenir qui s'est tenue le 11 novembre 2022 face au Monument aux Morts et au carré militaire fraîchement rénové.



La Rémarde retrouve son lit.



Dans le cadre de l'entretien des cours d'eau du territoire de l'agglomération Rambouillet Territoires, les agents communautaires du service GEMAPI (Gestion et Entretien des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) avaient constaté la présence d'une forte densité de végétaux aquatiques et de pousses de saules qui occupaient la majeure partie du lit de la Rémarde au niveau de la sente des Amorteaux. Ils ont procédé à un faucardage, afin de retrouver un écoulement fluide de l'eau et ainsi prévenir les risques d'inondation.

Un reméandrage du cours d'eau pourrait être envisagé en aménageant des banquettes végétales de part et d'autre du chenal afin de diversifier les faciès d'écoulement et d'éviter un engorgement trop important du bief.

Renouvellement du quotient familial pour l'année 2023.



Si vous souhaitez faire calculer votre quotient familial pour l'année civile 2023, merci de vous présenter au service scolaire muni des documents suivants :

Pour chaque personne composant le foyer

- L'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (avis primitif pour les personnes imposables et avis de situation déclarative pour les personnes non imposables).
- Une attestation de paiement de moins d'un mois des prestations familiales (à imprimer depuis le site internet de la CAF).
- Le cas échéant : le jugement de divorce ou de séparation. Dans le cas d'une garde alternée, chaque parent doit venir faire calculer son tarif.

Le calcul du quotient familial est à réaliser jusqu'au 15 janvier 2023.

Les dates évoquées ci-dessus sont impératives. Les dossiers déposés après la date limite ne seront pas pris en considération au 1^{er} janvier 2023. L'application du quotient familial, les réductions de tarifs qu'elle implique, ne prendra effet qu'au 1^{er} du mois suivant la date du dépôt du dossier « complet », sans effet rétroactif.

Frédéric Bacquet enseigne le saxophone.



Depuis son arrivée sur la commune en septembre 2022, Frédéric Bacquet propose l'apprentissage du saxophone. Musicien depuis son enfance, d'abord à la clarinette et un prix de conservatoire, puis le saxophone. Il poursuit son enrichissement musical comme batteur et bassiste, mais également en tant qu'ingénieur du son.

Le Saxophone reste son instrument de prédilection. Frédéric a joué et joue encore dans différentes formations mais aussi pour des enregistrements en studio.

Cette passion pour le saxophone jazz, funk, blues, pop, rock et world music, il la transmet volontiers auprès de musiciens débutants mais aussi confirmés lors de cours qu'il estime « atypiques ». « Je propose un apprentissage autrement que par l'enchaînement de partitions », précise celui qui enseigne également à l'Association Musicale de Bonnelles (AMB) et qui ambitionne pour l'été prochain « de monter des stages pour se faire rencontrer musiciens et chanteurs pour des journées enrichissantes de musique non-stop ». Envie de découvrir ou de vous perfectionner ?

Fred Musicien : 06 45 29 16 70
musicien7528@gmail.com

SARL Ambert, de grand-père en fils et petit-fils.



Est-il encore utile de présenter l'entreprise de maçonnerie Ambert ? Eh bien oui, puisque si hier on a connu Gilbert, et que l'on connaît aujourd'hui Jérôme, demain ce sera probablement Jérémie qui reprendra les rênes de l'entreprise familiale.

En 1950, Gilbert, qui va fêter ce mois-ci ses 86 printemps, débute la profession aux côtés de son père, alors plâtrier du côté de Clichy. Depuis cette époque, l'entreprise Ambert n'a toujours eu pour clientèle que les particuliers pour la construction ou la rénovation de leur pavillon. En 1976, Gilbert installe l'entreprise à Saint-Arnoult-en-Yvelines, dorénavant son lieu de résidence. Dès l'âge de 12 ans, son fils Jérôme, l'actuel dirigeant de l'entreprise, prend goût au ciment et à la construction. Le bac en poche en 1985, il change totalement son orientation initiale pour se lancer dans le métier de la construction avec à la clé un tour de France de Compagnon qui aura duré 6 ans. En juillet 1992, Jérôme retrouve son père Gilbert au sein de l'entreprise familiale et en prend la direction en 1999. En 2009, l'entreprise comptera jusqu'à 15 salariés et s'implantera sur 3 000 m² aux Vosseries, rue Philippe Lebon.

BTS en maintenance industrielle en poche, Jérémie aujourd'hui âgé de 28 ans, le fils de Jérôme a comme son père, changé de voie, pour rallier l'entreprise familiale après un CAP de maçonnerie obtenu à l'école privée des Compagnons à Mouchard dans le Jura. Depuis 7 ans dans l'entreprise, il termine par un oral le 15 décembre une formation à l'École Supérieure des Jeunes Dirigeants du Bâtiment. Appelé à reprendre le flambeau, Jérémie laisse volontiers échapper : « *Mon objectif, faire fleurir cette graine que mon grand-père a semée et que mon père a cultivée* ».

Toujours alerte, Gilbert à qui on souhaite un bon anniversaire, est toujours disponible pour aménager les locaux de l'entreprise et former les jeunes compagnons de passage à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Ambert SARL 01 30 41 40 40
sarl.ambert@wanadoo.fr

Click@dit accroît votre e-réputation.



À destination des petites entreprises, des indépendants, des sportifs et des artistes, Sophie Streacy, manager de communauté (community manager), se fait fort de développer leur présence sur les réseaux sociaux afin de développer leur visibilité et par conséquent permettre l'accroissement de leur activité. « Je suis à l'écoute des besoins et attentes de chacun. Depuis les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn, je crée des pages, des publications, stories et réels dans l'objectif de donner l'envie aux internautes de venir physiquement dans la boutique. Créer du contenu demande du temps et des compétences ce dont ne dispose pas forcément le chef d'entreprise, lorsqu'il faut déjà gérer l'activité de l'enseigne et sa partie administrative », précise la community manager, dont la page Facebook atteint déjà 1000 abonnés en quelques semaines. C'est dire si elle sait trouver les bons arguments.

**Click@dit - sophie_gandon@yahoo.com
06 70 40 82 69**

Un nouveau food truck : Burger's Valley.



À la tête depuis 2017 du restaurant bistrannique « Gabia » dans le 15^e arrondissement de Paris, Mar et Antoine Romand avaient aussi pour projet d'agrandir leur foyer par l'arrivée prochaine d'un bébé mais aussi de travailler là où il réside, en vallée de Chevreuse.

Pour atteindre leurs ambitions, ils ont donc cédé leur affaire parisienne en mars 2022 pour arpenter la vallée de Chevreuse à bord d'un food truck reconnaissable à sa couleur rouge, sous l'appellation « Burger's Valley ». Fidèle à leur volonté de toujours proposer des menus cuisinés à base de produits frais, leur carte de burgers ne compte que des produits locaux. À commencer par le pain issu des céréales des champs et du fournil de la ferme Vandame à Villiers-le-Bacle, les légumes du Potager Naturel d'Igny et de la ferme Lafouasse à Pecqueuse, le fromage de la ferme Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et les sauces artisanales by Oscar de Paris. À la carte figurent 4 burgers dont un végétarien.

Retrouvez Burger's Valley, un jeudi sur deux face au Cratère de 18h45 à 20h45 en alternance avec Rochefort-en-Yvelines. Commande dès 17h au 07 83 87 87 90

Plus d'infos : burgersvalley.fr Facebook Instagram

Bon à savoir

Le démarchage téléphonique limité en semaine.



À partir du 1^{er} mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs sera autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures. Il sera interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Cet encadrement s'appliquera aussi bien aux personnes non-inscrites sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel qu'à celles inscrites, mais sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

En revanche, si le consommateur a donné son consentement préalable pour être appelé, le décret ne s'applique pas et il pourra être sollicité en dehors de ces jours et de ces plages horaires.

Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est un service gratuit permettant d'inscrire jusqu'à 10 numéros de téléphone fixe ou mobile, pour s'opposer au démarchage téléphonique sur ces numéros.

L'inscription à ce service est possible sur le site internet bloctel.gouv.fr

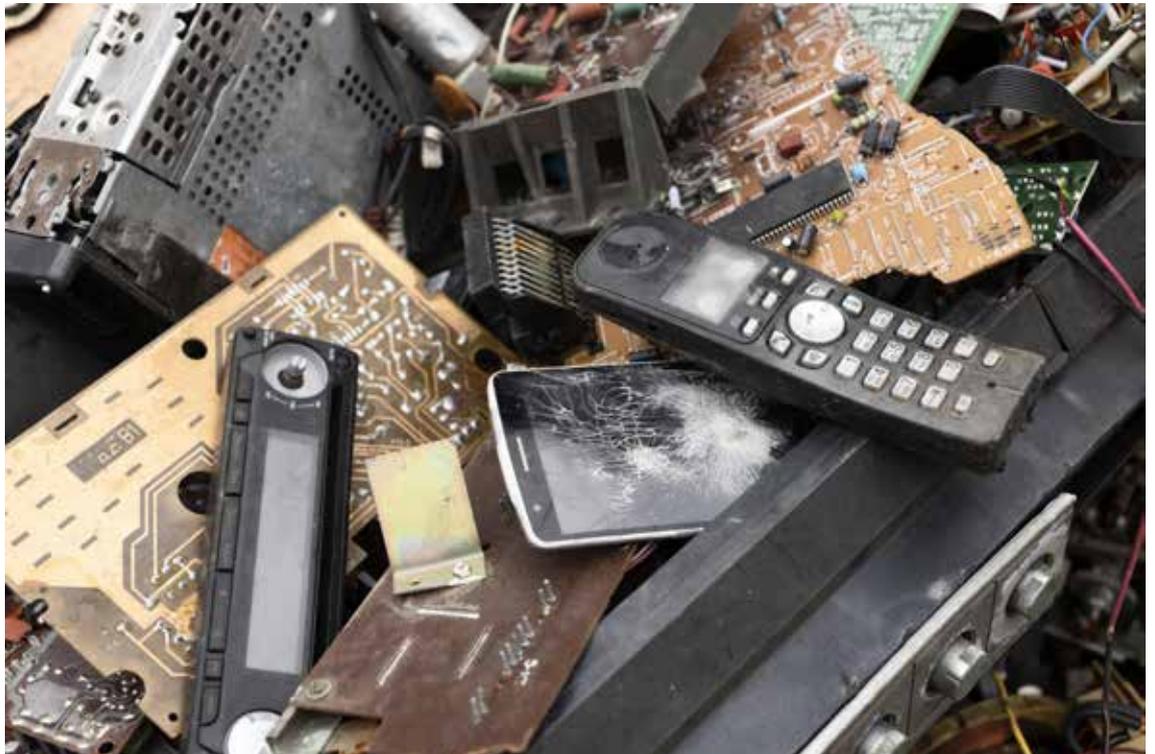
Par ailleurs, les consommateurs inscrits sur Bloctel victimes de démarchage peuvent le signaler sur le dit site.

La protection de l'environnement bouleverse nos habitudes.



Décisions.

Chaque 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, l'État annonce un flot de changements dans l'administration du pays. Après la simplification des démarches pour changer de nom à la suite de la loi du 1^{er} juillet 2022, à quoi faut-il s'attendre en 2023 ?



Les bonnes résolutions nous en prenons tous à certaines périodes de l'année. Juste avant l'été on diminue l'intensité du coup de fourchette, à la rentrée de septembre on se remet généralement au sport et pour la nouvelle année, c'est promis, « Je stoppe la cigarette ».

Des résolutions, bonnes ou mauvaises à chacun d'apprécier, l'administration aussi en prend. Depuis quelques années, elles sont en faveur de l'environnement. Cela sera encore le cas pour débiter l'année 2023 mais aussi pour tenter d'estomper la hausse du coût de la vie.

Remplacer la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable.



La restauration rapide devra, dès le 1^{er} janvier 2023, utiliser de la vaisselle réutilisable pour les repas et les boissons servis sur place (gobelets, couvercles, assiettes, récipients, couverts). Ainsi, burgers, frites et autres spécialités propres à chaque

enseigne ne pourront plus être servis dans des contenants en carton. Idem pour les boissons, le verre devrait être au premier plan.

Stopper l'impression systématique des tickets de caisse.



L'impression systématique des tickets de caisse, des tickets

de carte bancaire, des tickets distribués par des automates ainsi que les bons d'achat et tickets promotionnels seront interdits au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Le client pourra toujours demander son ticket s'il le souhaite, mais ceux-ci ne seront plus distribués systématiquement. Plus de 10 000 rouleaux de papier sont consommés en moyenne chaque année, par hypermarché, pour l'impression des tickets de caisse.

Étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières.

De nouvelles filières pollueurs-payeurs sont créées par la loi. Objectif : que les producteurs, importateurs et distributeurs de ces nouveaux produits financent leur fin de vie.

Onze nouvelles filières ont été décidées.

Sont déjà censées être créées, celles dédiées aux :

- produits du tabac, depuis le 1^{er} janvier 2021.
- jouets, depuis le 1^{er} janvier 2022.
- articles de sport et de loisirs depuis le 1^{er} janvier 2022.
- articles de bricolage et de jardin depuis le 1^{er} janvier 2022.
- produits ou matériaux de construction du bâtiment depuis le 1^{er} janvier 2022.



- voitures, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles à moteur depuis le 1^{er} janvier 2022.
- huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Sera créée au 1^{er} janvier 2023 la filière concernant :

- les pneus
- Puis au 1^{er} janvier 2024 cela sera au tour des :
- chewing-gums
 - textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes pré-imbibées.

Puis au 1^{er} janvier 2025 à destination des :

- engins de pêche contenant du plastique.

Et du côté de La Poste ?



La fin du timbre rouge et donc de la lettre prioritaire.

Terminé la lettre expédiée et reçue en 1 jour, estampillée de son timbre rouge à 1,43 €. Dans le souci de proposer un service plus respectueux de l'environnement, le transport du courrier par avion en France sera uniquement réservé aux envois en provenance et à destination de la Corse et de l'Outre-Mer. Ainsi seul le timbre vert restera en vigueur et voit son délai passer de 2 à 3 jours. Son tarif reste inchangé, 1,16€ pour un envoi jusqu'à 20 grammes.

La e-lettre rouge permet toujours l'envoi en J+1, la Lettre Services Plus appelée aussi Lettre turquoise est une solution d'envoi pour les documents ou petites marchandises dans un délai de 2 jours.

Notez : Les timbres rouges achetés en 2022 serviront toujours en 2023, mais le délai d'acheminement passe à 3 jours.

Revalorisation des aides au logement.



Bonne nouvelle pour les 6 millions de foyers allocataires d'APL : le gouvernement prévoit en 2023 une revalorisation des aides au logement. Une mesure prise dans un contexte d'inflation galopante, et qui va de pair avec les revalorisations des retraites et des prestations sociales. Les APL avaient d'ores et déjà été rehaussées de 3,5% par la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. Cette revalorisation était accompagnée du « bouclier loyer » (en vigueur jusqu'au 30 juin 2023), mettant en place le plafonnement de l'indice de revalorisation des loyers (IRL) à 3,5% en métropole, afin de freiner les hausses de loyer.

Prolongation du bouclier tarifaire.



Les boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité, mis en place à partir d'octobre 2021, seront prolongés en 2023, comme l'avait déjà annoncé

la Première ministre Elisabeth Borne en conférence de presse le 14 septembre dernier. Ainsi, la hausse des prix du gaz sera limitée à 15% à partir de janvier 2023 (ce qui représentera une hausse d'environ 25 euros par mois et par ménage) et la hausse des prix de l'électricité sera quant à elle contenue à 15% à partir du mois de février (en moyenne 20 euros par mois). L'exécutif prévoit par ailleurs la distribution exceptionnelle de chèques énergie. Cette aide sera versée d'ici la fin de l'année 2022 et son montant s'échelonnait entre 100 et 200 euros, en fonction des revenus des ménages.

Déploiement du dispositif MaPrimeAdapt'.



Le dispositif MaPrimeAdapt' verra le jour en 2023. Cette nouvelle aide financière, destinée à l'aménagement du domicile des seniors, pour pallier la perte d'autonomie. Déployé par l'ANAH, le dispositif MaPrimeAdapt' se traduira par une aide unique pour les personnes âgées de plus de 70 ans souhaitant continuer à vivre dans leur logement. Cette allocation visant le maintien à domicile sera accordée sous conditions de ressources. Si les contours de cette aide sont encore en discussion dans les ministères, l'année prochaine sera synonyme d'expérimentation, avant un déploiement massif en début

d'année 2024. Une vingtaine de travaux éligibles pourront être concernés, comme la pose d'un monte-escaliers, le remplacement d'une baignoire par une douche ou encore la mise en place de barres de maintien dans la salle de bain.

Hausse du budget dévolu à MaPrimeRénov'.



Le dispositif MaPrimeRénov', lancé en 2020, est renforcé pour atteindre 2,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement. Ce sont 100 millions d'euros de plus que le budget alloué au dispositif en 2022. « L'accent sera mis sur les rénovations les plus performantes. La mise en place du réseau des guichets France Renov' et du dispositif MonAccompagnateurRenov' en 2023 y contribuera, en accompagnant plus efficacement les ménages dans leurs démarches », lit-on dans le dossier de presse du ministère de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique.

Mise en place d'un plan quinquennal pour le logement.



Enfin, le gouvernement compte mettre en place en 2023 un second plan quinquennal nommé « Logement d'abord »

(après la première édition lancée en 2018), afin de lutter contre le sans-abrisme. L'enjeu est d'orienter de manière rapide et ciblée les personnes sans domicile vers des logements adaptés. De nouveaux centres « plus durables » et de nouvelles places d'accueil seront ouverts pour pallier la future réduction des capacités du parc d'hébergement d'urgence.

Déjà annoncé pour le 1^{er} janvier 2025 Rajouter un filtre à microfibres plastiques sur les lave-linges neufs.



Selon Greenpeace, laver 6 kilos de linge en machine libérerait 500 000 microfibres de polyester et 700 000 d'acrylique. Ces micro-plastiques terminent généralement dans les océans et représentent 15 % et 31 % des 9,5 millions de tonnes de plastique déversées chaque année dans les océans (rapport de 2017 de l'IUCN). Face à ce constat, les fabricants de lave-linge devront installer un filtre à microfibres de plastique ou une autre solution interne ou externe à la machine, empêchant leur dispersion. La mesure concernera les machines neuves, mises sur le marché à compter du 1^{er} janvier 2025.

Sources : La Poste.fr, le Figaro Immobilier et ecologie.gouv.fr

Les berges de l'étang remodelées et végétalisées.



Contour.

Non végétalisée, une partie des berges de l'étang du parc de l'Aleu était soumise à l'érosion sous l'effet de l'eau et des vents dominants. Sa revégétalisation était devenue nécessaire afin de garantir l'attrait des lieux aux promeneurs. C'est désormais chose faite après l'intervention de la société DAM Natures de Limours.

Le chantier en images.



Des pieux de châtaigniers ont redessiné le contour du plan d'eau.



Après avoir comblé le vide par quelques m³ de terre, 34 boudins de 3 mètres de long constitués de fibre de coco et déjà ensemencés ont été posés pour revégétaliser et maintenir de nouveau les berges.

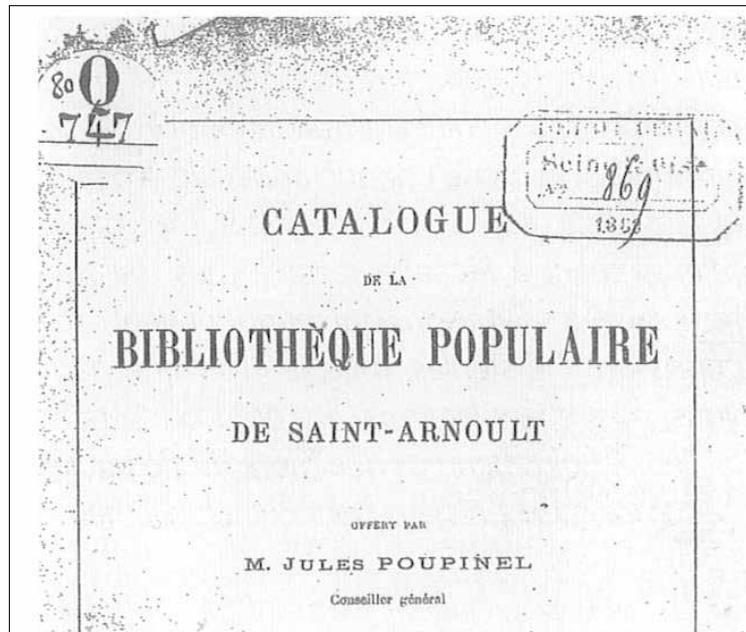


Dès 1877, les Arnolphiens disposaient déjà d'une bibliothèque.



Savoir.

La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été l'une des toutes premières communes de la région à posséder une grande bibliothèque populaire.



A lors que la bibliothèque populaire de Paris n'a été créée qu'en 1865, par la mairie du 2^e arrondissement, dès 1877 le conseil municipal de notre petite commune sur proposition de M. Joseph Rémond, offrait par le biais des livres l'accès à la récréation et à l'instruction à chaque Arnolphiens.

Alors conseiller général, Jules Poupinel envoyait le 1^{er} juillet 1883 à chaque Arnolphiens, le catalogue de la bibliothèque municipale accompagné du petit mot suivant :

« Mes Amis,
Conservez ce catalogue que je vous offre, il vous facilitera le moyen de passer bien des heures charmantes pendant les longues soirées d'hiver, les mauvais temps ou les mauvais jours, si la maladie

vous retenait à la maison ; vous n'aurez qu'à choisir selon votre goût parmi les ouvrages qu'il va vous faire connaître.

Il faut lire et étudier l'histoire, y puiser des enseignements pour l'avenir. »

La bibliothèque populaire comptait alors 1 064 ouvrages. 710 avaient été donnés, 345 achetés avec les fonds votés chaque année (100 francs) par le conseil municipal. En 1883, ils étaient classés en neuf séries, de A à I. Dans son catalogue qui comportait le règlement de bibliothèque en 11 articles, Jules Poupinel dispensait également ses conseils de lecture. En voici quelques-uns :

Série A : Dans cette série pas encore très riche en volumes vous pouvez déjà apprendre à connaître et à comparer

les croyances religieuses des différents peuples.

Série B : Si vous lisez les n°16 et 17, vous voudrez bien tous élever des abeilles et vous vous en trouverez bien.

Série C : Les articles de la Revue des Deux-Mondes composent un ensemble des plus intéressants sur les questions d'administration et d'économie politique.

Série D : Dans notre village, où l'on ne fait qu'un cidre fort médiocre, faute de soins, je recommande de lire, n°15 Cidre et poiré.

Série E : Ne manquez pas de lire le n°17, Le Manuel de la rage et suivez s'il y a lieu, ses indications.

Série G : Cette série contient tous les chefs-d'œuvre des auteurs français et étrangers Les 310 volumes qui la composent ont presque tous été lus.

Série H : Dans cette série consacrée à la science, nous avons mis de préférence des livres illustrés ; faites voir les images à vos enfants, elles leur apprendront chaque fois quelque chose.

Série I : Sous les gouvernements démocratiques et dans les républiques, on écrit l'histoire des peuples et non l'histoire des rois et l'on cherche dans les temps passés des enseignements pour écrire l'avenir.

Mais que sont devenus ces ouvrages ? La réponse le mois prochain !

Source : *Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines.*

Les conditions climatiques clémentes de cet automne ont permis de terminer les travaux débutés au cimetière. Les vacances d'automne ont laissé le champ libre pour intervenir dans et à proximité des écoles.

Afin de réguler au mieux la température dans les bâtiments communaux et ainsi gérer la dépense énergétique, des thermostats ont été mis en place sur chaque radiateur.



Des travaux d'évacuation ont été menés à l'école élémentaire Guhermont.



Après plusieurs semaines de travaux, l'entrée principale du cimetière ainsi que le carré militaire ont été rénovés.



La surface du préau de l'école élémentaire Camescasse a subi un ragréage à l'occasion des vacances d'automne.



La sécurité a été renforcée par des potelets plus grands sur le trottoir à l'angle des rues Eugène Renault et du Clos Maillard.



Une nouvelle barrière routière a été posée à l'entrée du groupe scolaire Guhermont.



La mairie répond à vos interrogations.

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique « Avis et Réclamations », ou directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.



Question >

Serait-il possible de décaler, rue de La Martinière, le panneau indiquant la vitesse un peu plus loin au niveau de la ligne droite vers le magasin Auchan car les voitures, bus et camions roulent très vite ? La limitation à 50 km/h n'est pas respectée.

Réponse : Deux panneaux supplémentaires de rappel de la vitesse à 50 km/h vont être posés.



Question >

Rue de la Chaudière sur la partie communale, un trou ne cesse de s'agrandir sur la chaussée. Il serait urgent d'intervenir avant que cette partie de chaussée ne devienne comme celle plus loin bordée par les champs, quasiment impraticable.

Réponse : Le service voirie est intervenu. Le trou a été rebouché avec du bitume.



Question >

À l'heure où les économies d'énergie se font nécessaires plus que jamais, la suppression totale de l'éclairage public pose aussi un problème de sécurité des administrés. Risques de chutes, mauvaise visibilité, risques accrus d'agression... Les travailleurs en horaires décalés sont très impactés. Certaines communes ont adopté des éclairages intelligents qui s'adaptent à l'usage de la voirie. Sait-on quel est le budget de l'éclairage public de la commune ? Quelles économies seront réalisées et est-ce que la

sécurité des Arnolphiens est à ce prix ?

Réponse : Au-delà des coûts de l'énergie, comme vous le soulignez vous-même, il convient pour chaque citoyen de contribuer à l'effort national de sobriété énergétique. À ce titre, les collectivités ont été invitées par Madame la Première ministre Elisabeth Borne également à réduire la consommation énergétique. Ainsi, la température des bâtiments a été réduite à 19° C et l'éclairage public éteint de 23h30 à 5h30.



Question >

Éclairage voie publique rue des Paradis (4b, 4c, 4d...) ne fonctionne plus depuis quelques jours.

Plus d'éclairage public rues Saint-Anne, de La Martinière, Laguesse Charron, Sainte-Scariberge, et des Paradis.

Réponse : La société en charge de l'éclairage est intervenue sur ces points, ainsi que d'autres également.



Posez vos questions directement via le site internet de la commune à l'aide de votre smartphone...



... ou utilisez l'application Illiwap.

Majorité municipale

Petites conversations de subventions (Saison 2 Épisode 12).

Les projets d'une mairie ne peuvent se faire sans subvention, vous le savez, nous le savons et l'opposition le sait aussi. Et pourtant, selon eux nous n'en avons pas, ou peu, ou pas au bon moment, ou pas de la bonne source... enfin comme d'habitude, le discours est très constructif.

Pourtant, nous avons, juste cette année 2022 reçu des subventions de l'État, de la Région, du Département, etc. L'ensemble de ces subventions versées représente aujourd'hui et juste pour l'année 2022 plus de **325 000 €**.

À cette somme viennent s'ajouter **450 000 €** sauvés, obtenus et réinvestis. Vous avez pu voir le détail des réinvestissements dans l'Éclair de novembre, diffusé et partagé en toute transparence avec les habitants de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

En plus de ces deux sommes généreuses, nous avons quelques exemples des sommes obtenues, toujours pour cette même année 2022 :

Le premier, par délibération du 20 mai 2022, la Commission Permanente du Conseil Régional a décidé de donner une suite favorable à notre demande de subvention dans le cadre du « Plan vert Ile-de-France », soit une attribution de **152 573 €**.

Le deuxième, la totalité de la subvention espérée sur la phase 1 du pôle scolaire a été attribuée, soit un montant de **257 890 €** correspondant à 40 % du montant total de dépenses.

Et nous pensons pouvoir en obtenir encore une du département de **200 000 €** grâce à la triennale de voirie.

Nous pourrions encore lister des dizaines de subventions obtenues pour des montants de 300 à 10 000 euros. Mais nous pensons que la démonstration est faite, la mairie, ses services compétents et les élus de la majorité obtiennent beaucoup de subventions pour réaliser les projets pour le bien des Arnolphiens et de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

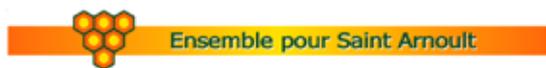
À noter que dans la plupart des cas, les oppositions ne soutiennent pas nos demandes de subventions, vous pourrez vérifier dans les comptes-rendus des conseils municipaux. On peut être dans l'opposition et soutenir les demandes de subventions...

Pour le bien de la ville et de ses habitants.

Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait purement fortuite.

Opposition municipale

Ensemble pour Saint Arnoult



L'année 2022 va se terminer, sur un bilan toujours aussi nul et désolant pour cette majorité qui démontre chaque jour qu'elle n'a aucun projet pour la commune et qu'elle n'agit que sous la contrainte. Le retour de l'extinction nocturne a été imposé par l'Etat, alors que les enjeux financiers et environnementaux auraient dû être anticipés.

Les fêtes de fin d'année approchent, que les élus de la majorité célèbreront sans aucun doute, drapés dans leurs certitudes. Pour eux, tout va bien puisqu'ils ne consultent et n'écoutent personne.

Ils n'écoutent pas les habitants qui ne peuvent plus trouver de médecin disponible sur la commune et qui désespèrent de voir construire la Maison Médicale que nous avons lancé sur des bases saines et solides.

Ils n'écoutent pas les habitants qui attendent toujours un logement et qui désespèrent de voir le chantier du Champ des Pompiers à l'abandon depuis des mois.

Ecouteront-ils et agiront-ils un jour pour le bien commun ? Ce sera notre premier vœu pour 2023...

Saint-Arnoult et Vous



« Quand la réalité est déplaisante, la fiction demeure le recours idéal »

Depuis des mois, la majorité se complait à conter une fiction en saisons et épisodes.

Leur narration et leur besoin de se justifier devient le seul argument pour justifier leur immobilisme et donner du sens à une gestion arbitraire : « une invitation de plus à suspendre les règles de la communication et de l'action ».

Car, la force de la fiction réside dans le pouvoir de soustraire du réel tout en donnant l'illusion de la vérité.

Et c'est bien la raison qui les conduit à être dans l'univers de fiction en espérant y trouver des certitudes et pourquoi pas des miracles. Mais, les hypothétiques projets à coup d'études hors de prix sont des rêves qui s'opposent à la dure réalité de la plupart des arnolphiens.

Que dire de la gestion déplorable des déchets du quartier rue basse, de la précarité énergétique des plus fragiles : FICTION OU RÉALITÉ ?

Espérons que l'année 2023 se concrétise par de **RÉELLES** actions et non par une mauvaise série.

Les rendez-vous de Saint Arnoult Randonnée



Au mois de décembre, Saint Arnoult Randonnée organise une randonnée classique tous les mardis et dimanches ainsi qu'une randonnée douce chaque vendredi matin ou après-midi. Contactez Gilles et consultez le site pour les précisions. Les 3 et 4 décembre rejoignez-nous pour les marches au profit du Téléthon. Inscription à U Express.

Consultez le planning des sorties sur le site Internet : www.randonnee78.fr/saint-arnoult/planning-des-sorties



CONTACTS : Gilles au 06 87 01 55 12 - www.randonnee78.fr/saint-arnoult

Samedi 3 décembre

Toute la journée : Tournoi régional de judo. Gymnase.

9h à 11h : Permanence UFC-Que Choisir. Accompagnement dans la résolution des litiges de consommation. Salle Réverie à l'Espace Culturel Victor Hugo.

9h à 18h : Exposition-Vente d'œuvres d'art par Art'Passion Arnolprien au profit du Téléthon. Espace Culturel Victor Hugo.

14h : Randonnée famille de 5 km. Tarif : 5€/ personne et 10€/famille. Par Saint-Arnoult Randonnée au profit du Téléthon. Inscription galerie marchande U Express.

20h47 : Soirée découverte du jeu proposée par les Ludotiens ouvert également aux non adhérents. Accueil de loisirs 5-11 ans.

Dimanche 4 décembre

9h à 17h : Exposition-Vente d'œuvres d'art par Art'Passion Arnolprien au profit du Téléthon. Espace Culturel Victor Hugo.

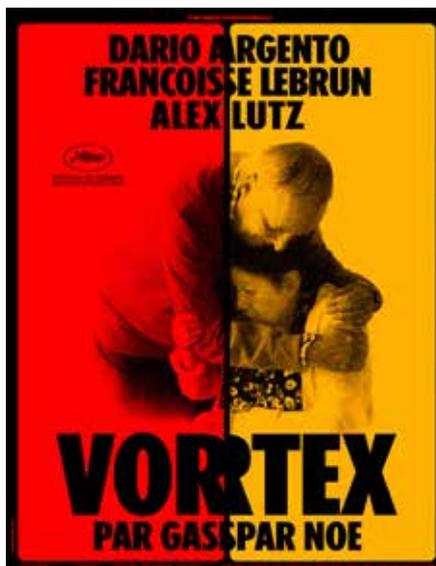
9h30 : Randonnée de 12 km. Tarif : 5€/ personne. Par Saint-Arnoult Randonnée au profit du Téléthon. Inscription galerie marchande U Express.



15h : Avant-Première « Chat Potté 2 ». Cinéma Le Cratère.

Lundi 5 décembre

20h : Ciné-débat « Vortex ». Présenté au festival de Cannes 2022, Vortex est l'histoire d'un couple de personnes âgées victimes de leur propre dégénérescence et s'approchant inlassablement de la mort devant leur fils totalement impuissant. Une longue marche funèbre signée Gaspar Noé.



Mercredi 7 décembre

Spectacle de fin d'année offert par la médiathèque « Les yeux d'Elsa » et le CCAS. Médiathèque. Sur inscription.

14h30 : pour les enfants de 5 à 10 ans.

16h30 : pour les enfants de 0 à 4 ans.

Judi 8 décembre

17h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé. Salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo.

Samedi 10 décembre

20h : Concert de Noël du conservatoire. Le Cratère.

Samedi 10 et dimanche 11 décembre

10h à 18h : Marché de Noël des Ateliers Artisanaux. Le Colombier.

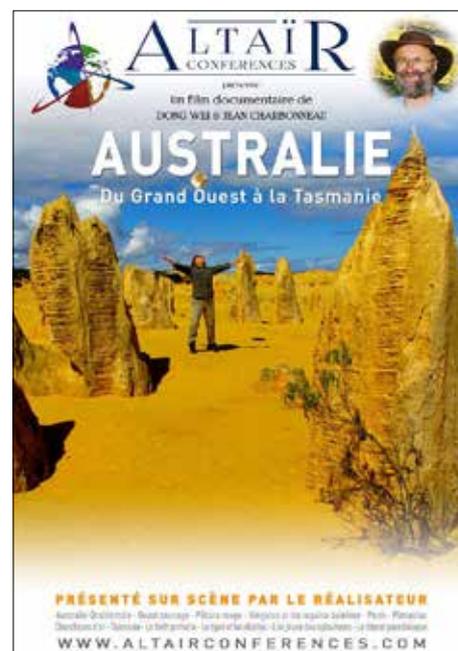
14h à 16h30 : Après-midi jeux section enfants organisée par les Ludotiens. Accueil de loisirs 5-11 ans.

Dimanche 11 décembre

9h : Tournoi interne de la section basket de l'USSA.

9h à 13h : Photo de famille avec le Père Noël. Chocolat chaud et tour de poney offerts. Mairie.

14h : Ciné-Conférence ALTAÏR : Australie. Le Cratère.



15h : Concert de la Saint-Nicolas par la Chorale de la Société musicale suivi d'un goûter. Église Saint-Nicolas.

Lundi 12 décembre

19h : Réunion publique de présentation de l'amélioration du logement en centre-ville. Le Cratère.

Mardi 13 décembre

9h15 et 10h30 : BB lecteur spécial Noël. Médiathèque.

18h30 : Cultur'Apéro. Médiathèque.

Jeudi 15 décembre

10h : Cœur de médiathèque. Vous ne pouvez pas vous déplacer pour vous rendre à la médiathèque ? Un bénévole du CCAS vient vous chercher à domicile. Réservation auprès du CCAS au 01 30 88 25 20

Vendredi 16 décembre

20h47 : Soirée jeux section adultes organisée par les Ludotiens. Accueil de loisirs 5-11 ans.

Samedi 17 décembre

13h30 : Tournoi des Flocons organisé par la section tennis de table de l'USSA. Ouvert à tous. Gymnase.

14h à 17h : Répare-café avec la Ressourcerie. Salle Paul Verlaine, avenue Henri Grivot.

14h30 : Créa'lectures. Médiathèque.

Samedi 17 décembre au 3 janvier

Stage d'équitation.

Écuries de Saint-Arnoult.

Dimanche 18 décembre

10h à 17h30 : Tournoi indoor U15 de softball avec les équipes de Gif-sur-Yvette, Savigny et Evry. Les CERFS de Saint-Arnoult jouent à 10h et 16h. Venez les encourager.

REPARÉ Café
Samedi 17 décembre
 de 14 à 17 heures
 Le principe est simple vous amenez vos objets en panne et un bénévole réparateur cherchera avec vous la ou les raisons de la panne et vous aidera à le réparer.
 >> gratuit <<
 inscriptions : www.ressourcerieetvous.org rubrique Agenda

11h : Chants de la Chorale de la Société Musicale. Marché et UExpress.

Samedi 24 décembre

15h30 : Chants de la Chorale de la Société Musicale. Pied du sapin, avenue Charles-de-Gaulle.

Samedi 31 décembre

Réveillon de la Saint-Sylvestre. Le Colombier. Réservation au 01 30 41 27 94

État Civil

Nos nouveau-nés

TREFFERS Véra, le 3/09/2022



CALISTE Ely-Rose, le 15/10/2022

ROSSI Maëlys, le 16/10/2022



GRISEL Louise, le 26/10/2022

TEIXEIRA Cali, le 30/10/2022

NALEPA Noah, le 5/11/2022

Ils nous ont quittés

JACQUOT Elisabeth, le 20/10/2022

STAGE D'ÉQUITATION DE NOËL AUX ÉCURIES DE SAINT-ARNOULT

Du 19 au 23 décembre et du 26 au 30 décembre 2022

De 10h30 à 15h30 prévoir un pique nique pour midi.

Stage à la journée : 38€
 Stage à la semaine : 150€

Inscription auprès de Laurence au 06 60 52 95 37 / Costej@hotmail.fr

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



AFM TÉLÉTHON
 INNOVER POUR GUÉRIR
SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022
 L'association Saint Arnoult Randonnée s'engage !
 INSCRIPTIONS DANS LA GALERIE MARCHANDE DE U EXPRESS
DEUX RANDONNÉES :
 - Samedi 3 décembre
 > 14h > Randonnée famille de 5km > 5€/Pers - 10€/famille
 - Dimanche 4 décembre
 > 9h30 > Randonnée de 12km > 5€/Pers
 VENTE DE CRÊPES SAMEDI 3 DÉCEMBRE 10H-12H ET 10H30-18H30 GALERIE MARCHANDE U EXPRESS

Art'Passion Arnolprien s'engage pour recueillir des fonds en faveur du telethon 2022



Expo-vente d'œuvres comprenant de nombreuses peintures et sculptures au profit de l'AFM.

Vingt artistes se sont associés pour cette

belle occasion.

Cette expo-vente aura lieu les 3 et 4 décembre 2022 de 9h à 18h (17h le dimanche) salle Victor Hugo.

Tous les bénéfices seront reversés à l'AFM pour aider à la recherche scientifique et à l'accompagnement des malades et de leurs familles.

ON COMPTE SUR VOUS

www.artpassionarnolprien.com

tennis de table
 ST ARNOULT TT 78
Samedi 17 DEC 2022
13H30 à 17H00
 UN TOURNOI TORRIDE TOTALEMENT GIVRÉ
 2 € PAR JOUEUR / GYMNASIUM DE SAINT-ARNOULT
9ème TOURNOI des FLOCONS
 OUVERT À TOUS - DE 6 A ... 105 ANS
 U express, Saint Arnoult Automobiles, UPEL, Saint Arnoult, CFC, Fédération Française de Tennis de Table

VILLE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Marché de Noël

Artisanal et Gastronomique

10 ET 11 DÉCEMBRE 2022

de 10 h 00
à 18 h 00



Salle des fêtes "Le Colombier"



ENTRÉE LIBRE

